



CREFOP
Centre-Val de Loire

**Comité Régional de l'Emploi, de la
Formation et de l'Orientation
Professionnelles**

Mandat de la Commission

« Inclusion et égalité »

Fonctionnement de la Commission

Le Décret n° 2014-1055 du 16 septembre 2014 relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles rappelle que le Comité se dote des Commissions nécessaires à son fonctionnement. Ainsi, sur proposition des membres du Bureau et après validation par le CREFOP Plénier en date du 21 mars 2022, il est créé une Commission « **Inclusion et égalité** ».

Cette Commission se dote d'un programme de travail en fonction de son périmètre de compétences et en fonction des priorités définies et arrêtées par le Bureau. Sur proposition du Président/Rapporteur de la Commission, et en accord avec l'ensemble des membres de la Commission, le Bureau orientera et réajustera si besoin de façon annuelle les axes de travail à l'aune des priorités politiques de la gouvernance quadripartite et des évolutions de contexte.

Des points d'avancement et de suivi des travaux / productions seront organisés dans le cadre du Bureau selon un rythme à définir par celui-ci. Dans le cadre du périmètre d'action de la Commission une recherche permanente de transversalité avec les travaux engagés par les autres Commissions est attendue. Le Bureau en sera le garant.

En fonction des priorités de la gouvernance quadripartite et sur proposition du Bureau, le CREFOP plénier peut décider de mettre fin à une Commission.

Pilotage de la commission

Le pilotage de la Commission sera organisé de la façon suivante :

- Le Président planifie, organise et anime les séances.
- Le Rapporteur est garant, en lien avec le Président et avec l'appui des techniciens mobilisés, du travail préparatoire, du bon état d'avancement des travaux de la Commission et de la remontée d'information auprès du Bureau et autres Commissions. Il étudie les sujets, propose à la Commission d'associer des acteurs, invités, personnalités qualifiés, experts qu'il juge nécessaires à la réalisation des travaux. Il rapporte devant le Bureau du CREFOP
- Des techniciens seront mobilisés pour être en appui à la Commission en fonction des thématiques traitées. Il sera attendu un apport d'expertise, un outillage et un travail de préparation et d'organisation des travaux et supports.
- Le secrétariat de la Commission sera assuré par le secrétariat permanent du CREFOP aux niveaux administratifs (GIP ALFA Centre) et politico-techniques (quadripartisme).

Président : XXXX (organisation syndicale de salariés)

Rapporteur : XXXX (DREETS)

Référent secrétariat permanent : Louis-Xavier COLAS

Membres :

Orientations et travaux de la Commission « Inclusion et égalité »

Dans le cadre de son périmètre d'actions et compte tenu de son caractère transversal de part les thématiques traitées, cette Commission doit agir en transversalité avec les travaux engagés par les autres Commissions. Ainsi, en fonction des priorités que se donnera le Bureau en matière d'inclusion/insertion et d'égalité, cette Commission pourra être saisie pour expertiser une thématique, conduire un travail spécifique et apporter son expertise sur les chantiers du Bureau mais également de l'ensemble des trois autres Commissions.

Elle pourra également partager et diffuser une information sur l'actualité et les dispositifs mis en place sur les champs relevant de sa compétence. Elle visera également à identifier les problématiques communes des différents acteurs, à articuler et coordonner les enjeux en matière d'inclusion, d'insertion et d'égalité.

A travers ses travaux, elle visera à contribuer à une plus grande inclusion, insertion et réinsertion des publics dits « empêchés » :

- Personnes en situation de handicap
- Chômeurs de longue durée
- Travailleurs « pauvres » (dont jeunes de plus de 25 ans)
- NEET
- Femmes et hommes en situation de monoparentalité
- Personnes sous-main de justice
- Allocataires du RSA
- Réfugiés
- Etrangers primo-arrivants

La Commission veillera à la mise en œuvre, l'articulation et la coordination avec les plans et stratégies existants :

- Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH)
- Plan Régional d'Accompagnement et de Développement des Compétences de Base (PRADCB - Illettrisme/illectronisme)
- Plan Régional pour l'Égalité (femmes/hommes ; handicap ; lutte contre discriminations ...)
- Plan interministériel en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Plan pauvreté

Elle pourra constituer un lieu de réflexion, de proposition et d'émergence de réponse pour lever les freins d'accès à la formation et à l'emploi (hébergement, mobilité, garde d'enfants...) en étroite relation avec les autres acteurs du territoire.

Mandat pour l'année 2022

Date de mise à jour : 21.03.2022

Date de validation : 21.03.2022